

PUBLIÉE

- 8 Dec 2015

- 8 Dec 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES

Séance du jeudi 03 décembre 2015

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 12

Votes exprimés :12

Procurations : 0

Votes Pour : 12

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

30 novembre 2015

*L'an deux mille quinze et le trois décembre 20 h 30 l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Patrick DAPOT (Maire),*

Présents : Patrick DAPOT, Françoise PERAULT, Aude GILABERT,
Nadia NUFFER, René AUQUE, Rémi VALLIER, Leone FALCOU,
Jacqueline THEILLARD, Daniel BOUNIOL, Olivier PIZZIGHINI,
Christelle ABARCA, David LATHAM

Représentés:

Excusés:

Absents: Patrice MARTY, Jean-Yves DANIEL

Secrétaire de séance : David LATHAM

DE 2015 113

Objet :

Avenant au règlement de l'eau adopté par délibération N° 2015-058 le 22 mai 2015

Cas du relevé non fourni

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération visée en objet validant le règlement de l'eau et indique qu'il convient d'apporter une modification concernant la facturation.

En effet, il est constaté que certains abonnés ne fournissent pas le relevé de leur compteur d'eau au moment de la facturation.

Vu ce constat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au calcul de la moyenne de la consommation des trois dernières années et de l'appliquer pour établir la facture de l'année concernée.

Le Conseil Municipal étudie la proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide de l'adopter à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. DAPOT



| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Narbonne |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2015 011-211103908-20151203-DE_2015_113-DE |